

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le cinquième (5^e) jour de septembre 2023 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents :

Mesdames les conseillères :

Brigitte Caron
Lyne Jacques
Ginette Plante

Messieurs les conseillers :

Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger

Absence motivée : Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

241-09-2023

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet suivant :

8.4 Terrains de pétanque.

L'item "Autres" demeure ouvert à tous autres sujets.

3. Mérite municipal 2023.

a) Mérite municipal.

Monsieur le maire remet les prix du Mérite municipal à monsieur **Nicolas Pilote** à titre d'employé, à madame **Josette Dubé**, à titre de citoyenne et à **Apprendre Autrement** à titre d'organisme.

b) Bénévoles à la bibliothèque.

Monsieur le maire remet un certificat d'engagement bénévole de 5 ans à madame **Lucille Castonguay** et de 15 ans à madame **Martine St-Pierre**.

c) Service incendie.

Monsieur le maire, en compagnie du conseiller Jean-Pierre Lebel, remet des certificats de qualification professionnelle de l'École nationale des pompiers du Québec à :

Kevin Vigeant pour le cours d'auto sauvetage;
Jorge Coronado pour le cours matières dangereuses;
Pier-Jules Robichaud pour le cours Pompier 1;

Alexandre Gaumont pour le cours Pompier 1 et Prévention des impacts psychologiques.

242-09-2023

4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier adjoint.

5. **ADMINISTRATION :**

5.1 **Comptes du mois.**

243-09-2023

a) **Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le directeur général et greffier-trésorier pour le mois d'août 2023 au fonds d'administration pour un montant de 479 462,59 \$:

DÉPENSES D'AOÛT 2023 EFFECTUÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

DÉBOURSÉS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

Travaux rues Fleury, du Quai Sud et chemin du Roy Ouest

	Action Progex Inc.	104 818.73 \$
--	--------------------	---------------

SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION

Salaires	Paies du 16-07 au 29-07-2023	61 430.10 \$
	Paies du 30-07 au 12-08-2023	64 619.53 \$
	Paies du 13-08 au 26-08-2023	40 055.48 \$
Ministère du revenu Qc Agence du revenu Canada	Remises Juillet 2023	37 789.45 \$
	Remises Juillet 2023 Taux réduit	10 123.25 \$
	Remises Juillet 2023 Taux régulier	3 728.25 \$
Caron, Gaéтан	Indemnité de déplacement Juillet 2023	141.43 \$
Gagnon, Jérôme	Indemnité de déplacement Juillet 2023	141.43 \$
Goulet-Bernier, Maxime	Indemnité de déplacement Juillet 2023	141.43 \$
Pilote, Nicolas	Indemnité de déplacement Juillet 2023	141.43 \$
St-Pierre, Virginie	Indemnité de déplacement Juillet 2023	141.43 \$

218 453.21 \$

CONTRATS

AgroEnviroLab	Analyses eau potable et usées, Juillet 2023	1 601.29 \$
Chouinard, Clermont	Pelouse 20 Ch. du Roy Est, 2/2	150.00 \$
Chouinard, Tommy	Contrat entretien Vigie, Août 2023	916.67 \$
Concassés du Cap	Réception et traitement mat. Recyclables Juillet 2023	9 975.78 \$
Énercycle	Enfouissement et redevances Juillet 2023	16 352.70 \$

Gagnon, Priscille	Location équipement, sem. fin. 14-08-2023	319.20 \$
	Location équipement, sem. fin. 26-08-2023	319.20 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, Août 2023	825.00 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Gestion et transport, Juin 2023	10 491.59 \$
	Gestion et transport, Juillet 2023	11 484.41 \$
Services san. A. Deschênes	Collectes ordures et récup. Juillet 2023	13 699.06 \$
	Collectes ordures et récup. Août 2023	13 699.06 \$
St-Pierre, Serge	Entretien toilettes publiques, 13-05 au 31-08	10 850.00 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie 20, ch. Du Roy Est 08-2023	270.00 \$
	Conciergerie centre municipal, 08-2023	2 124.96 \$
		<u>93 078.92 \$</u>

SUBVENTIONS - DONS

Centre socioculturel G-O Inc.	Subvention municipale 3/4	9 485.44 \$
COFEC	Subvention municipale 8/12	10 025.00 \$
CODIJ	Aide financière 2022-2026, 2/5	10 000.00 \$
Fabrique de St-Jean-Port-Joli	Subvention municipale, cours de musique 2/3	3 000.00 \$
	Participation financière, anniversaires de mariage	100.00 \$
		<u>32 610.44 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

0.00 \$

FORMATION - CONGRÈS

0.00 \$

HYDRO-QUÉBEC

389, route de l'Église	311.06 \$
7a, Place de l'Église, Salle Gérard-Ouellet	227.89 \$
130, av. de Gaspé Ouest	2 331.97 \$
65, 4e Rang, St-Aubert, Usine	1 968.79 \$
Centre municipal 17-07-2023	1 185.99 \$
Centre municipal 17-08-2023	1 175.99 \$
390, rue Verreault, Aréna 18-07-2023	4 156.43 \$
390, rue Verreault, Aréna 18-08-2023	4 077.63 \$
958, côte de St-Aubert	33.08 \$
Luminaires de rues	1 597.04 \$
272, rue Caron	1 503.30 \$
260, rue Caron, Vigie	446.62 \$
392, rue Verreault, Parc Robichaud	339.08 \$
32, rue Henri-Gamache	51.26 \$

19 406.13 \$

Télus mobilité	Cellulaire voirie et camp de jour 14-07-2023	372.08 \$
	Cellulaire voirie et camp de jour 14-08-2023	624.07 \$
Groupe Négotel	Service du 22-07 au 21-08-2023	590.06 \$
	Service du 22-08 au 21-09-2023	590.76 \$

Télus Québec	Wifi facture du 28-07-2023	569.13 \$
	Internet garage et usine fact. du 28-07-2023	166.61 \$
	Internet Vigie Août 2023	170.92 \$
	Salle Gérard-Ouellet facture du 25-04-2023	191.72 \$
	Centre Rousseau Juillet 2023	148.49 \$

3 423.84 \$

AUTRES

Bernier, Martin	Remb. Frais non-résident Magny-Gym - Marion Bernier	46.73 \$
Entraide Pascal-Taché	Souper-bénéfice 2023, 2 cartes	120.00 \$
Lord, Stéphen	Remb. abonnement cellulaire Août 2023	86.76 \$
Quadient	Recharge pour la timbreuse	2 299.50 \$
Scully, Martin	Camp de Power skating	4 361.89 \$
St-Pierre, Virginie	Achat de cartes cadeaux pour animateurs	756.44 \$

7 671.32 \$

479 462.59 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

244-09-2023

b) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 194 797,42 \$:

COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2023 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
------------	--------------------	----------------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER

6Tem ti inc	Veeam backup et replication standard	34.49 \$
ADN		
Communication	Alertes municipales Juillet 2023	157.82 \$
Avantis Coopérative	Piles rechargeables	24.12 \$
BuroPro Citation	Copies couleur et mono, 25/07 au 25/08/2023	367.23 \$
Chambre de commerce Kam-L'Islet	Certificats-cadeaux - Mérite municipal	150.00 \$
	Centre de table, Tournoi du Président	100.00 \$
Drapeaux et bannières		
L'Étendard Inc.	Drapeaux Mun. SJPJ, Québec et Canada	2 675.16 \$

Éthier Avocats Inc.	Récupération taxes Juillet 2023	522.95 \$
GOOGLE (VISA)	Service GOOGLE Juillet 2023	667.23 \$
	Abonnement annuel Google 100 GB	32.18 \$
Griffunrie	Étiquettes	60.91 \$
	Agrafeuse	32.89 \$
	Paquet de 5 blocs de feuilles lignées	15.63 \$
	Papier 8.5 X 11, Boîtes de rangement	198.22 \$
Journal l'Attisée	Publicité Août 2023	235.70 \$
MRC de L'Islet	Activité Nos milieux de vie en action - G. Plante	50.00 \$
Office du tourisme		
MRC L'Islet	5 publicités panneau autoroute	1 149.75 \$
Pelletier, Josianne	Déplacement et pension pour un chien	45.00 \$
Produits sanitaires unique Inc.	3 caisses de papier hygiénique	220.24 \$
Régie de l'Anse-à- Gilles	Quote-Part 2023, 3e versement	11 847.22 \$
Service de café Van Houtte Inc.	Achat de café	254.58 \$
Tetra Tech QI Inc.	Étude préliminaire - Rempl. Conduite d'amenée	321.93 \$
Weed Man	Contrôle de végétation, 670 Rte de l'Église	120.00 \$
WebDiffusion Plus	Séances du conseil 01-05, 05-06, 04-07, 07-08-2023 et capsule mat. organiques	1 092.26 \$
ZOOM (VISA)	Réunion du 25-08 au 24-09-2023	60.94 \$
		<u>20 436.45 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Centre horticole Beau-Site	Arrosoirs, gants, semaine à gazon	79.28 \$
Concassés du Cap Inc.	Collecte matières organiques Juillet 2023	5 350.48 \$
	Collecte matières organiques Août 2023	5 350.48 \$
Englobe Environnement Inc.	Matières organiques compostables 04-08-2023	571.60 \$
	Matières organiques compostables 11-08-2023	700.91 \$
	Matières organiques compostables 19-08-2023	735.59 \$
Gestion Éco-Vert- Dur Inc.	Branches	47.14 \$
	Branches	13.80 \$
	Branches	6.90 \$
	Branches	35.64 \$
	Branches	86.23 \$
	Branches	31.04 \$
	Accès citoyen à l'écocentre Août 2023	2 927.26 \$
Journal L'Attisée Michel Montminy Inc.	Publicité Août 2023	766.02 \$
	Vivaces projet Centre Rousseau	349.24 \$
MRC L'Islet	Service régional d'inspection - Juillet 2023	4 290.00 \$
Pelletier, Rosaire	2e partie Entente entretien pelouses	533.33 \$
Visa	Consultation au registre foncier	3.00 \$
		<u>21 877.94 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Amusements gonflables KJT	Location de jeux gonflables	180.00 \$
Animation Katag	Animation du 17 juillet 2023	1 285.00 \$
Avantis coopérative	Crédit sur facture Sentiers Domaine	-459.63 \$
	Peinture, manchon, pinceaux, cabane à patins	166.49 \$
	Peinture, cabane à patins	32.75 \$
	Peinture, estrade et balcon	136.29 \$
	Algicide destructeur, clarifiant	131.15 \$
	Peinture verre givré, MCJ	18.00 \$
	Propane	14.94 \$

	Clapet réservoir - Salle G.O.	5.50 \$
	Éliminateur guêpes/frelons - Parc Rob.	16.32 \$
	Manchon, ponceau, sentiers Domaine	76.24 \$
	Manchon, ponceau, échange de produit	19.09 \$
	Crédit retour manchon, ponceau	-95.33 \$
	Manchon, ponceau, bon produit	76.24 \$
	Frais de grue ponceau Sentiers Domaine	109.23 \$
Bernier, Martin	Préparation de bois et montage pavé	1 000.00 \$
	Préparation de bois, Sentiers Domaine	825.00 \$
Centre socioculturel G.-O.	Location de film pour camp de jour	318.19 \$
Cottinet, Mara-Claire	Achat Dollorama pour camp de jour	23.00 \$
Couillard, Athanaël	Location de film pour camp de jour	8.04 \$
Dion, Valérie	Atelier de théâtre créatif, camp de jour	154.00 \$
École de danse MOVE	Atelier de danse et de cheerleading	574.88 \$
Éco Verdure	Engrais granulaire - Terrain de soccer	539.59 \$
Extincteurs Ouellet Enr.	Extincteur 5lbs pour camp d'été	74.73 \$
FQM Assurances Inc.	Avenant resp. civile - Jeux gonflables - Camp	136.25 \$
	Avenant resp. civile - Jeux gonflables - Chants de marins	136.25 \$
Griffunrie	Étiquettes, feutres, marqueurs, papier	34.72 \$
	Cartons blancs	17.45 \$
	Bâtons de bois, toiles, gallon de colle	65.54 \$
Jalbertech Inc.	Luminaire DEL et couvercle - MCJ	314.48 \$
Journal L'Attisée	Publicité Août 2023	117.85 \$
Juan Morales, artiste	4 ateliers de musique des Andes et Latino-Américaine	500.00 \$
La Bibitte mobile	Conférence - Animation camp de jour	850.82 \$
Lacombe, Daniel	Atelier de percussions du monde, camp de jour	220.00 \$
Lemieux-Lizotte, Annabelle	Achats pour camp de jour	165.85 \$
	Déplacement juin-juillet-août pour activités	199.35 \$
	Achat pour camp de jour	8.04 \$
Magasin Coop La Paix	Épicerie - soirée des grands	93.20 \$
	Articles de nettoyage - Domaine	8.83 \$
	Eau	2.99 \$
	Articles de nettoyage et eau	35.85 \$
	Épicerie	218.97 \$
	Eau	2.99 \$
	Eau	5.98 \$
Melifera, école d'apiculture	Atelier - camp de jour	1 034.78 \$
MRC L'Islet	Transport Juillet 2023 - Camp d'été	6 289.13 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage 45 nappes blanches	284.57 \$
	Nettoyage 27 nappes blanches	170.74 \$
Pelletier, Rosaire	2e partie Entente entretien pelouses	1 066.67 \$
Plomberie Martin Pelletier Inc.	Entretien pompe piscine	1 624.07 \$
Produits sanitaires uniques	Retour de contenants vides	-310.43 \$
	Articles d'hygiène et nettoyants - Vigie	281.47 \$
	Papier hygiénique, papier à mains	153.62 \$
Sani bleu	Vidange remorque sanitaire 08-08-2023	718.59 \$
Scierie mobile Rioux Société de sauvetage	Scier cèdre brut sentiers Domaine	8 892.88 \$
Virtua Web	Matériel cours de natation	180.97 \$
Graphisme	Info-loisirs Automne 2023 et nouvelle page couverture	784.70 \$

29 536.88 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE (ARÉNA)

Avantis Coopérative	Vis à bois, roulettes pivotantes	61.98 \$
	Colle menuisier, tire-fond, bouche-pores	24.42 \$
	Adhésif de construction	31.00 \$
BuroPro Citation	Copies couleur et mono 25-06 au 25-07-23	34.31 \$
	Copies couleur et mono 25-07 au 25-08-23	18.07 \$
Caron, Gaétan	Achat de timbres et 6 rouleaux de nappes	469.60 \$
Cimco Réfrigération	Ouverture de saison système de réfrigération	1 440.76 \$
La Griffunrie	Enveloppes	51.73 \$
Magasin Coop La Paix	Vinaigre	15.96 \$
Ministre des Finances	Frais annuel élévateur vertical pers. hand.	94.42 \$
Quincaillerie Jos Proulx	Feuilles de polycarbonate	689.85 \$
Robert Boileau Inc.	Lignage de la glace	3 335.42 \$
Toussaint, Anton	Décapage et cirage, salle bâtisseurs et cuisine	1 897.09 \$

8 164.61 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Air Liquide	Acétylène et frais	33.80 \$
	Oxygène, buse de coupe	146.74 \$
	Cylindre, blushield, miller liner et nozz	256.87 \$
Avantis Coopérative	Armature manche plastique 9 1/2	6.88 \$
	Mèche titane, rondelle, vis, poteau en T 8'	419.95 \$
	Œillet avec écrou	14.90 \$
	Porte gauche et liquide frein, loader 2021	593.88 \$
	Ruban de tirage 40'	51.72 \$
	Asphalte froide	204.43 \$
	8 feuilles de gypse	183.99 \$
	Capot de plastique	201.18 \$
	Scellant coup feu bleu	151.66 \$
	Mousse isolante, vis béton	62.60 \$
	Ensemble de sécateurs	33.27 \$
	Béton pré-mélangé, ciment	32.50 \$
	Peinture rouge éclatant et peinture noire	42.56 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	1 salopette	4.03 \$
Centre multiservices JC Inc.	Couteau à taillis, dégraisseur industriel	106.87 \$
	Levier gypse	34.49 \$
	Bougie, crépine d'aspiration, pompe à carburant	134.77 \$
	Coupe-ligne	16.55 \$
	Pompe submersible	40.24 \$
	Pièces diverses	117.29 \$
CGR Procédé	Travaux chambre de réduction de pression	5 056.83 \$
Courrier Purolator Distribution	Frais d'envoi	14.31 \$
SecurMed	Gants de cuir, chapeau de sécurité, gants thermal, lunettes anti-rayures et de soleil	534.97 \$
Dulin Jet sable mobile	1 gallon de peinture orange	204.18 \$
Excavation Robert Chouinard	Hrs de pelle, plaque vibrante et transport	1 040.52 \$
Excavation VCG Inc.	4 hrs de pelle et transport, bris Rte de l'Église	1 316.47 \$
Garage S.B. auto Inc.	Huile 0W20 Dodge Ram 2019	43.58 \$
	Circuit de commande de pompe à carburant	61.86 \$
Gestion Éco-Vert-Dur Inc.	Rebus de construction et branches	73.58 \$
	Rebus de construction	114.98 \$

	Rebus de construction	27.59 \$
	Branches	91.97 \$
Griffunrie	Coffret-caisse moyen, chemises suspendues, cartouche d'encre	265.66 \$
	Coffret à clés, trieur de bureau	86.15 \$
J.L. Desrosiers et Fils Inc.	O ring 1/4 x 25 et ouvrage, Loader 2014	120.15 \$
	Crevaision Dodge Ram 2019	23.00 \$
	Crevaision GMC 2010	23.00 \$
Jalbertech Inc. Lapointe Automobiles	Fan Canarm	498.22 \$
	Réparation de la transmission - Dodge Ram 2016	6 378.16 \$
	Crédit sur la réparation - Dodge Ram 2016	-2 512.21 \$
Laurendeau, Fernand	12 panneaux en alupanel pour enseignes Est/Ouest	4 250.00 \$
Leclerc Informatique	Haut-parleurs	46.22 \$
	Câble VGA vidéo et câble réseau	38.49 \$
Les huiles Lord	Diésel (1276 litres)	2 075.02 \$
	Essence (608 litres)	1 171.96 \$
	Essence (600 litres)	1 111.18 \$
Lévesque Solution Inc. Magasin Coop La Paix	Porte accès souterraine régulation eau potable	8 508.15 \$
	Eau	7.96 \$
	Eau de source, gatorade	21.07 \$
	Repas - bris d'aqueduc 22-08-2023	58.21 \$
	Eau - bris d'aqueduc 22-08-2023	3.79 \$
Manu Atelier culinaire Inc. Michel Gamache et frères Inc.	Repas - bris d'aqueduc 21-08-2023	115.97 \$
	Travaux Route Marichon	16 998.43 \$
	Travaux accotements 2e Rang Ouest	23 258.58 \$
	Correction sur facture MGF06166	-6 738.45 \$
Multi projets peinture Inc. Pavage Réparation Francoeur	Repeinturer GMC Sierra, souder contour aile	3 147.12 \$
	Colle RC-30	764.58 \$
	Réparation Rte 204 suite au bris d'aqueduc	3 420.51 \$
	Dos d'âne en enrobé bitumineux	3 751.06 \$
	Réparation imprévue Route Marichon	2 242.01 \$
Pièces et acc. G.G.M. Poitras Mobilier Corporatif Port-Joli Pièces Autos	Grue de levage	551.83 \$
	Table à plans, meuble rangement bureau garage	7 029.34 \$
	Mini lampe led	131.25 \$
	Pistolet avec régulateur	45.94 \$
	Diluant pour laque acrylique	38.50 \$
	Fils inducteur, ruban électrique	48.84 \$
Produits sanitaires uniques Inc. Réal Huot Inc.	Papier à mains, dégraissant	190.45 \$
	19MM avec purge vanne à bille et clapet anti-retour (9)	1 848.94 \$
	Union (16), 13MM sans purge	747.04 \$
Soudure G & M St-Pierre	Tuyau eau HD, fer plat, tubing, peinture galv.	125.51 \$
	Fer plat, bolt métrique	39.09 \$
Stéphane Pelletier rénovation	Loc. excavatrice, rouleau compacteur, nacelle	1 799.36 \$
	Location rouleau compacteur, chaîne gradée	620.87 \$
Technocolor industrielle Vitres et acc. Cloutier	Base jaune nuancé rouge orange	592.04 \$
	Réparation pare-brise Doge Ram 2016	69.00 \$
	Uréthane séchage rapide, Loader 2021	137.97 \$

94 621.97 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Boivin et Gauvin Inc.	Gants NFPA Ergoflex	333.43 \$
Caron, François	Lumière de circulation	137.97 \$
Cauca	Frais mensuel Juillet, Août, Septembre 2023	838.17 \$
Centre multiservices	Impact 20V, 20V Unit, chargeur standard	929.00 \$
Courrier Purolator	Envoi pour service incendie	285.60 \$
	Envoi pour service incendie	16.73 \$
	Envoi pour service incendie	304.97 \$
CSE Incendie et Sécurité Inc.	Paire de bottes	696.75 \$
Groupe Gyro Tech Inc.	Lumières de scène 270, 1/2 avec Club social des pompiers	6 786.17 \$
L'Arsenal	Outils pour boyaux	812.01 \$
Municipalité Saint-Aubert	Assistance-incendie 27 juin 2023	219.52 \$
Novicom Technologies Inc.	1 radio XPR	1 075.60 \$
Service routier É. Robichaud	Valve et transport, camion incendie	64.98 \$
Soudure G. et M. St-Pierre Inc.	Aluminium plat, tuyau aluminium, soudure tige	31.19 \$
Ville de La Pocatière	Assistance-incendie 16 février 2023	415.20 \$
		<u>12 947.29 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Avantis Coopérative Camionnage Alain	Ruban téflon jaune, rose, fluorescent	192.95 \$
Benoît	Nettoyage station de pompage H.-Gamache	905.43 \$
CWA	Installer une blank	832.42 \$
Entreprises Camille Ouellet	Adapteur mâle 1/2x3/8	48.41 \$
Exca-Vac		
Environnement	Hydro-vacuum	1 891.34 \$
Jalbertech	Thermostat 24V, CT 0A 4-20MA	808.88 \$
	Réparation moteur de fan d'évacuation	522.93 \$
Javel Bois-Francis Inc	Hypochlorite en solution	893.36 \$
Messer Canada	Frais d'établissement d'oxygène	408.16 \$
		<u>6 503.88 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Griffunrie	Étiquettes de codage vert et jaune	11.48 \$
Journal L'Attisée	Publicité Août 2023	58.92 \$
Librairie Livre en tête	Achat de livres	545.15 \$
	Achat de livres	82.85 \$
		<u>698.40 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: **194 787.42 \$**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

5.2 Demands adressées au conseil.

245-09-2023

Demande de la céramiste Joëlle Déry.

ATTENDU QUE madame Joëlle Déry, artiste céramiste, demande au conseil municipal une participation financière de 500 \$ afin qu'elle puisse s'installer dans un espace dédié à la création, couvrir les coûts de matériaux ainsi que ses frais de déplacement;

ATTENDU QUE les membres du conseil n'entendent pas verser une aide financière dans ce projet qui n'était pas prévue au budget;

Après discussion, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas donner suite à cette demande.

246-09-2023

Demande de la Biennale de sculpture.

ATTENDU QUE la Biennale de sculpture souhaite réserver la Vigie pour tout le mois de juillet 2024 afin d'aider les artistes à réaliser leurs œuvres en toute quiétude jusqu'au jour de l'événement qui se tiendra du 25 au 28 juillet 2024;

ATTENDU QU'il y a déjà une réservation pour un mariage les 6-7 juillet 2024 et que la Biennale de sculpture a signifié par courriel le 1^{er} septembre dernier qu'elle louerait l'espace de la Vigie les 13 et 14 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de permettre à la Biennale de sculpture d'occuper l'espace de la Vigie du 8 au 30 juillet 2024 inclusivement pour la tenue de leur événement.

247-09-2023

Demande de l'Entraide Pascal-Taché.

ATTENDU QUE l'Entraide Pascal-Taché tiendra son souper-bénéfice annuel à Saint-Jean-Port-Joli le 21 octobre prochain à la Vigie;

ATTENDU QU'une demande pour le service d'un vin d'honneur sans alcool est formulée au conseil municipal pour un montant de 350 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de participer financièrement au service d'un vin d'honneur pour le souper-bénéfice de l'Entraide Pascal-Taché jusqu'à concurrence d'un montant de 350 \$ sur présentation de factures.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

248-09-2023

Demande de la Fondation du CEGEP de La Pocatière.

ATTENDU QUE la Fondation du CEGEP de La Pocatière demande à la municipalité de participer au programme de la remise des bourses des Maires aux étudiants.es de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QU'une bourse de 100 \$ sera remise par tirage au sort à un.e étudiant.e de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant, une seule étudiante est inscrite à ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de participer financièrement au programme de la remise des bourses des Maires pour un montant de 100 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

249-09-2023

Cautionnement d'un prêt en faveur de la COFEC.

ATTENDU QUE la Corporation des fêtes et événements de Saint-Jean-Port-Joli (COFEC) désire obtenir un prêt de Desjardins Entreprises Côte-du-Sud au montant maximal de 500 000 \$, remboursable sur 15 ans pour le projet Espace patrimoine-sculpture sur bois qui doit débiter par l'acquisition de deux bâtiments soient le Musée des Anciens-Canadiens et la Maison Médard-Bourgault;

ATTENDU QUE la COFEC présentera aux partenaires suivants le projet global Espace patrimoine-sculpture sur bois afin de recevoir une aide financière de :

- Ministère du Tourisme (2 500 000 \$);
- MRC de L'Islet dans le Fonds régional ruralité-volet 1 (500 000 \$);
- Fiducie du chantier de l'économie sociale du Québec (350 000 \$) ;
- Réseau d'investissement social du Québec (150 000 \$);
- Desjardins le Grand mouvement (150 000 \$);

ATTENDU QUE la mise de fonds de la COFEC est de 60 000 \$ pour l'acquisition des deux bâtiments;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a signifié son intention de cautionner l'acquisition des deux bâtiments par la résolution 197-07-2023;

ATTENDU QUE Desjardins Entreprises Côte-du-Sud exige que la municipalité se rende caution du prêt à être contracté par la COFEC et qu'en cautionnant tel prêt, la corporation obtiendra un taux d'intérêt avantageux;

ATTENDU QUE l'article 9 du Code municipal mentionne que toute municipalité peut se rendre caution d'une institution, d'une société ou d'une

personne morale vouée à la poursuite de fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, au paragraphe 2° du premier de l'article 91 ou au premier alinéa de l'article 93 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE la COFEC a été constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies;

ATTENDU QU'il s'agit d'une personne morale vouée à l'une ou l'autre des fins mentionnées au 2^e alinéa de l'article 8 de la *Loi sur les compétences municipales* (équipements et lieux publics destinés à la pratique d'activités culturelles) et 93 de la même loi (la promotion d'activités culturelles et de loisirs);

ATTENDU QUE l'un des objectifs de la corporation est de favoriser la reconnaissance et le développement des arts et de la culture en région;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli compte soutenir ce projet dans le but d'en assurer la pérennité ainsi que les retombées économiques s'y rattachant pour le milieu;

ATTENDU QUE cet espace patrimoine dédié à la sculpture sur bois constituera un lieu important, pour la population de Saint-Jean-Port-Joli et pour ses visiteurs en plus de favoriser le rayonnement de notre culture à l'extérieur de nos frontières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli se porte caution en faveur de la Corporation des fêtes et événements de Saint-Jean-Port-Joli (COFEC) d'un montant maximal de 500 000 \$ pour 15 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A » auprès de Desjardins Entreprises Côte-du-Sud, et ce, conditionnellement à ce que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire autorise ce cautionnement, conformément à l'article 9 du *Code municipal*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents relatifs à ce cautionnement une fois qu'il aura été autorisé par le ministère.

5.3 Correspondance.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la correspondance suivante :

Procès-verbaux

MRC de L'Islet

Session régulière du 10 juillet 2023.

Autres

Municipalité de Saint-Aubert Résolution 276-03-23, Ratification, mandat à TEST TECH INC. pour effectuer des tests de pression sur les bornes-fontaines.

250-09-2023

5.4 Acquisition d'une partie des lots 3 872 972 et 3 872 965.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend faire une virée au bout de la rue du Faubourg dans un espace de 9 731,97 pieds carrés tel que présenté par Arpentage Côte-du-Sud Inc. sous la minute 5796;

ATTENDU QUE cet espace est nécessaire afin donner l'espace requis pour le déneigement en façade de 2 futures propriétés au bout de la rue du Faubourg;

ATTENDU QUE le prix fixé pour l'acquisition d'une partie des lots 3 872 972 et 3 872 965 est de 0,75\$ du pied carré;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'acquérir auprès de monsieur Daniel Duval une partie des lots 3 872 972 et 3 872 965 d'une superficie de 9 731,97 pieds carrés au montant de 7 298,98 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu. La municipalité disposera de la dalle de béton sur une partie du lot 3 872 972 à ses frais.

De mandater Michel Maltais notaire pour la confection de l'acte notarié relatif à cette transaction.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer les documents nécessaires de cette transaction pour et au nom de la municipalité.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

251-09-2023

5.5 Fourniture de propane pour l'aréna et le garage municipal pour 2023-2024.

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait installer un système de chauffage au propane au garage municipal en avril dernier;

ATTENDU QUE l'aréna, officiellement acquis en mai 2023, possède déjà un système au propane pour la cuisine et le chauffage et que la fourniture de propane est assurée par Propane Sélect depuis plus de 10 ans avec satisfaction;

ATTENDU QUE Propane Sélect propose à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli un tarif fixe de 0,659 \$ le litre pour la durée du contrat 2023-2024;

ATTENDU QUE l'aréna et le garage municipal consommeront environ 30 500 litres de propane d'ici le 30 avril 2024 pour un montant total d'environ 20 099,50 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de fourniture de propane à Propane Sélect (filiale du groupe Filgo-Sonic) pour un montant d'environ 20 099,50 \$ plus taxes du 1^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

252-09-2023

5.6 Vente du lot 6 218 869 dans la rue Antoine-Picard.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de vendre à **Gestion PAGAM Inc.** le lot 6 218 869 au montant de 37 435,22 \$ plus taxes.

L'acheteur reconnaît avoir visité les lieux et versera un dépôt non remboursable de 300 \$ ce qui donne **un solde de 37 135,22 \$ plus taxes payable** à la signature du contrat.

La présente offre d'achat est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'adoption de la résolution de vente du terrain par le conseil. Passé ce délai l'offre est caduque et le conseil gardera le montant du dépôt.

Le contrat de vente inclura les dispositions suivantes:

Dans les trente-six (36) mois de la date de signature de l'acte de vente notarié, l'acheteur s'engage à construire sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité. À défaut de s'exécuter dans ce délai, l'acheteur accepte de payer à la municipalité, à titre de pénalité et de dommages liquidés, une somme égale à ce que rapporterait à la municipalité en taxes foncières, générales et spéciales, la construction d'un bâtiment dont l'évaluation serait de deux cent mille dollars (200 000 \$). Cette indemnité sera payable annuellement à la municipalité tant que le bâtiment ne sera pas construit.

En outre, l'acheteur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la municipalité, et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

L'acquéreur nomme la venderesse son mandataire spécial en la subrogeant et la substituant dans tous ses droits relatifs à la négociation, exécution, création et ratification de toutes servitudes pour ligne (s) de distribution d'énergie électrique, de téléphone, de télégraphe et de télécommunication aériennes ou souterraines, à être construite (s) ou déjà construite (s) sur l'ensemble ci-dessus décrit et vendu.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

D'abroger la résolution 186-06-2022.

253-09-2023

5.7 Vente du lot 6 218 868 dans la rue Antoine-Picard.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de vendre à **Gestion PAGAM Inc.** le lot 6 218 868 au montant de 37 435,22 \$ plus taxes.

L'acheteur reconnaît avoir visité les lieux et versera un dépôt non remboursable de 300 \$ ce qui donne **un solde de 37 135,22 \$ plus taxes payable** à la signature du contrat.

La présente offre d'achat est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'adoption de la résolution de vente du terrain par le conseil. Passé ce délai l'offre est caduque et le conseil gardera le montant du dépôt.

Le contrat de vente inclura les dispositions suivantes :

Dans les vingt-quatre (24) mois de la date de signature de l'acte de vente notarié, l'acheteur s'engage à construire sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité. À défaut de s'exécuter dans ce délai, l'acheteur accepte de payer à la municipalité, à titre de pénalité et de dommages liquidés, une somme égale à ce que rapporterait à la municipalité en taxes foncières, générales et spéciales, la construction d'un bâtiment dont l'évaluation serait de deux cent mille dollars (200 000 \$). Cette indemnité sera payable annuellement à la municipalité tant que le bâtiment ne sera pas construit.

En outre, l'acheteur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la municipalité, et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

L'acquéreur nomme la venderesse son mandataire spécial en la subrogeant et la substituant dans tous ses droits relatifs à la négociation, exécution, création et ratification de toutes servitudes pour ligne (s) de distribution d'énergie électrique, de téléphone, de télégraphe et de télécommunication aériennes ou souterraines, à être construite (s) ou déjà construite (s) sur l'ensemble ci-dessus décrit et vendu.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

D'abroger la résolution 185-06-2022.

6. TRAVAUX PUBLICS

254-09-2023

6.1 Engagement de personnel aux travaux publics pour l'hiver 2023-2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager **monsieur Pier-Jules Robichaud** à titre de journalier et opérateur aux travaux publics pour la période hivernale 2023-2024 selon l'horaire, le salaire et les conditions établies.

D'engager **monsieur Karl Morin** à titre de journalier et opérateur aux travaux publics surnuméraire pour la période hivernale 2023-2024 au salaire et aux conditions établies.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

255-09-2023

6.2 Location d'un tracteur pour le déneigement 2023-2024.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend louer un tracteur pour le déneigement de son réseau routier lors de la saison hivernale 2023-2024 ;

ATTENDU QUE l'opération de ce type de machinerie ne nécessite pas de permis de conduire de classe 3 et que, par conséquent, cela simplifie de beaucoup l'embauche des opérateurs l'hiver;

ATTENDU QUE la compagnie Bossé et frères de Montmagny a déjà fourni ce type de machinerie à l'hiver 2023 et que l'expérience s'est avérée très positive;

ATTENDU QU'à la séance de travail du mois d'avril 2023, le conseil municipal donnait son accord pour réserver un tracteur de ce type pour la prochaine saison hivernale;

ATTENDU QUE **Groupe Bossé** a soumis une offre de service au montant de 48 000 \$ plus taxes pour la location d'un tracteur avec équipements de déneigement incluant une banque de 300 heures;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à **Groupe Bossé**, de gré à gré;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de service de **Groupe Bossé** pour la location d'un tracteur avec équipements affecté au déneigement pour la saison 2023-2024 pour un montant de **48 000 \$ plus les taxes applicables.**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

256-09-2023

6.3 Vente du souffleur Sicard 1978.

ATTENDU QUE ce souffleur a accumulé quelques bris depuis les dernières années et que les pièces de remplacement sont très difficiles à trouver sur le marché;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'entend plus lui apporter les réparations nécessaires et souhaite s'en départir;

ATTENDU QUE selon une estimation sur le marché, ce genre de véhicule outil se vend environ 8 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli souhaite le vendre par soumission publique au prix le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli mette en vente le souffleur Sicard 1978 avec une mise minimum de 8 000 \$.

7. VIE COMMUNAUTAIRE :

257-09-2023

7.1 Tarification pour les locations à l'aréna.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de majorer de 3 % les grilles de tarification pour les locations de glace et pour les équipements et accessoires contenus dans la cuisine et la salle des bâtisseurs.

258-09-2023

7.2 Engagement de personnel à l'aréna.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Clermont Caron à titre de journalier à l'aréna au salaire et aux conditions établies à compter du 1^{er} septembre 2023.

D'engager monsieur Maxime Deschênes à titre de journalier surnuméraire à l'aréna au salaire et aux conditions établies pour la saison 2023-2024 à compter du 15 septembre 2023.

D'engager monsieur Serge Carbonneau à titre de journalier surnuméraire à l'aréna au salaire et aux conditions établies pour la saison 2023-2024 à compter du 15 septembre 2023.

D'engager madame Jenny-Ann Caron à titre de préposée surnuméraire au comptoir de vente à l'aréna au salaire minimum en vigueur et aux conditions établies lors des tournois et événements pour la saison 2023-2024.

D'engager madame Chloé Lizotte à titre de préposée au comptoir de vente à l'aréna au salaire minimum en vigueur et aux conditions établies lors des tournois et événements pour la saison 2023-2024.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

8. AUTRES :

259-09-2023

8.1 Motion de félicitations à la Fête des Chants de marins.

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter les organisateurs des Chants de marins ainsi que les nombreux bénévoles ayant contribué au grand succès de la 24^e édition.

260-09-2023

8.2 Motion de félicitations à Fleuve Espace Danse.

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter Fleuve Espace Danse pour le film *Prendre le Nord* qui a reçu le Grand Prix lors du Quarantine Film Festival qui se déroulait en Bulgarie au début du mois d'août dernier.

261-09-2023

8.3 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada.

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

*De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

*D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

*De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

*De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

*De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Mathieu Rivest et Bernard Généreux, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

262-09-2023

8.4 Terrain de pétanque.

ATTENDU QUE la municipalité désire implanter deux (2) terrains de pétanque à la Maison communautaire Joly du côté sud du bâtiment ;

ATTENDU QUE les Aménagements Yannick Desrosiers ont déposé une soumission pour l'implantation et la confection des jeux au montant de 13 726,73 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'implantation et de confection de deux (2) jeux de pétanque sur le terrain de la Maison communautaire Joly à Les Aménagements Yannick Desrosiers pour un montant de 13 726,73 \$ plus taxes. Ce montant sera payé à même le surplus accumulé affecté Parcs et jeux.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

9. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

263-09-2023

10. Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20: 45 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

-Demande pour refaire les traverses piétonnes au coin de la route 204 et chemin du Roy Ouest ainsi que sur la rue des Pionniers Est.

-Question en lien avec les poteaux de l'ancienne affiche à enlever à la Caisse Desjardins.

-Suggestion de peindre le mot aréna sur le bâtiment suite au projet RAMUR.

-Observation en lien avec la vitesse sur les routes secondaires de la municipalité dans les zones de 80 km/h principalement et suggestion d'abaisser la vitesse maximale dans ces secteurs.